



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2016 à 19h00
(Convocation du 19 janvier 2016)**

<u>Membres présents :</u>	Mmes CORNELOUP-MONGEOT Christine, DESAILLY Magali, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, MM. HERVIEU Guy, JOLY Alain, PHILIPPE Gilles, POILLOTTE Pierre, THOMAS Didier, VIARD Sylvain
<u>Présidence :</u>	Mme MUTIN Nadine
<u>Absents :</u>	M. PHILIPS Christian a donné pouvoir à M. HERVIEU Guy Mme TROMAS Adeline a donné pouvoir à M. PHILIPPE Gilles Mme GEORGET Corinne
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mme GUERIN Joëlle
<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le compte rendu du conseil du 2 décembre 2015 est adopté, par 12 voix pour et 1 contre (Madame ROSE Nadège). Monsieur Pierre POILLOTTE n'a pas pris part au vote car il est arrivé à 19h05.

Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 21 décembre 2015, Madame Blandine SCHMITT l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère municipale à compter du 22 décembre 2015.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Côte-d'Or en a été informé.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Madame Christine CORNELOUP-MONGEOT, suivante immédiate sur la liste « Bien Vivre Ensemble à Ruffey-lès-Echirey » lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Autorisation d'encaissement des chèques de remboursement

Madame le Maire propose, en vue de la simplification des procédures administratives, que le Conseil municipal l'autorise à encaisser les chèques de remboursement à la commune de Ruffey-lès-Echirey; ceci pour éviter au conseil d'avoir à délibérer systématiquement sur chaque chèque reçu en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 abstention (Mme ROSE Nadège), Monsieur Pierre POILLOTTE n'a pas pris part au vote car il est arrivé à 19h05 :

- **DÉCIDE** d'autoriser l'encaissement des chèques tels que décrits ci-dessus par Madame le Maire.

Ouverture anticipée de crédits

Vu l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, payer les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2016 (reste à réaliser), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que l'autorisation mentionnée doit préciser le montant de l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

- Art. 1641 → 2 120,00 €
- Art. 2135 → 540,00 €
- Art. 2151 → 24 970,00 €
- Art. 2152 → 340,00 €
- Art. 2183 → 2 600,00 €
- Art. 2313 → 1 566,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **PREND** acte que cette autorisation n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget,
- **ADOpte** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement aux articles ci-dessous pour l'exercice 2016 à hauteur de 32 136,00 €.

Autorisation de signature pour convention

En application des dispositions de la délibération du Conseil départemental de la Côte-d'Or du 15 décembre 2006, la collectivité peut faire appel aux Services départementaux pour intervenir sur la voirie communale aux conditions non cumulatives suivantes :

- en cas d'urgence, vis-à-vis notamment de la sécurité des usagers à la suite notamment d'intempéries ou d'accidents,
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, la collectivité peut consulter les Services Départementaux pour toute opération d'un montant inférieur à 4 000,00 € HT,
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, pour toute opération supérieure à 4 000,00 € HT, les Services Départementaux pourront répondre à la demande de la collectivité à la suite d'une consultation infructueuse dans la limite de 20 000,00 € HT par commune et par an,
- les communes pourront venir chercher dans les centres routiers du sel de déneigement ou de l'enrobé à froid,
- les communes pourront emprunter à titre gratuit dans les centres routiers des panneaux de signalisation temporaire.

Pour mettre en place ces dispositions, une convention doit être signée entre les deux parties.

Après lecture du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **VALIDE** et **AUTORISE** la signature de la convention par Madame le Maire.

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Apollinaire

Le Conseil de Communauté du Grand Dijon a arrêté le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Apollinaire par délibération en date du 19 novembre 2015.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le projet du PLU a été transmis à la commune de Ruffey-lès-Echirey, en application de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme ROSE Nadège et M. POILLOTTE Pierre)

- **EMET** un avis FAVORABLE sur ce dossier.

Avis sur le projet d'enregistrement de l'exploitation d'une unité de production de matériels électriques sur le territoire de la commune de Dijon

Madame le Maire présente le dossier du projet.

La commune de Ruffey-lès-Echirey doit donner son avis sur ce dossier, en tant que commune riveraine du lieu d'implantation prévu pour la société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes CORNELOUP-MONGEOT Christine et ROSE Nadège),

- **EMET** un avis FAVORABLE sur ce dossier d'installation classée pour la société SCHNEIDER Electric SA.

Autorisation de signature pour convention

La commune de Ruffey-lès-Echirey applique, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, la réforme des rythmes scolaires issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui fixe les principes généraux suivants :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin,
- tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines,
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30.

En plus de la réorganisation des temps scolaires, la réforme prévoit l'organisation de temps périscolaires organisés sous la responsabilité des collectivités en prolongement du service public de l'éducation.

Compte tenu du fait que les aides de l'Etat pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sont versées directement aux communes, celles-ci ont souhaité prendre en charge les frais assumés par la Communauté de Communes Val de Norge.

Une convention financière de gestion des nouvelles activités périscolaires doit être signée, à ce titre, entre la Communauté de Communes Val de Norge et la commune de Ruffey-lès-Echirey et elle a pour objet de préciser les modalités de prise en charge financière par la commune de Ruffey-lès-Echirey pour l'organisation des NAP, avec effet rétroactif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **VALIDE** et **AUTORISE** la signature de la convention par Madame le Maire.

Informations et questions diverses

- 26 janvier 2016 : grève à l'école maternelle de Ruffey-lès-Echirey. Un service minium d'accueil a été mis en place par la municipalité.
- Commémoration du 19 mars : la manifestation aura lieu le samedi 19 mars 2016 à 18h30 et une médaille sera remise par la FNACA.
- Vendredi 29 janvier 2016 : soirée contes à l'Espace de Rencontres et de Loisirs, animé par Madame Sylvaine BEUCHOT.
- Samedi 6 février 2016 : à 20h30, concert celtique à l'Espace de Rencontres et de Loisirs.
- Vendredi 12 février 2016 : à partir de 15h, atelier jeux au restaurant « La Taverne ».
- Samedi 13 février 2016 : atelier d'art floral, salle du conseil à la mairie.
- Les 4 et 5 mars 2016 puis les 11 et 12 mars 2016 : représentation théâtrale « les 2 boules de Christelle » à 20h30 par la troupe du TFAI.
- ADSL : les recettes (réception des travaux) ont été faites par le conseil départemental et la municipalité est en attente du branchement par Orange. Madame le Maire est sans-cesse au téléphone avec Orange pour activer les branchements mais ceux-ci font traîner les choses.

La séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 25 janvier 2016

Madame le Maire,
Nadine MUTIN

